Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20240926-D2024136-DE

Touraine Vallée de l'Indre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

****

N° D2024_136

OBJET : CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS VELO

Date de convocation : le 20 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers votants : 46

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Messieurs Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Romain DEGUFFROY, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Alain JAOUEN, Pierre LATOURRETTE, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Marie-Annette BERGEOT donne pouvoir à Sylvie TESSIER
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU
Anne-Sophie FERNANDES donne pouvoir à Fabien BARREAU
Laurent GUENAULT donne pouvoir à Patrick MICHAUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Romain DEGUFFROY
Eric RIVAL donne pouvoir à Olivier COLAS-BARA
Béatrice TILLIER donne pouvoir à Sylvie GINER

Conseillers communautaires absents excusés :
Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Joël BADILLER, Dominique BEAUCHAMP, Nathalie BERTON, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Alain PATRICE, James RIO.

Secrétaire de séance : Delphine BERRING

****

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20240926-D2024136-DE

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil communautaire avait approuvé le Plan mobilité et le Schéma directeur cyclable de Touraine Vallée de l'Indre.

Aujourd'hui, la Stratégie vélo 2024-2030 approuvée se construit autour de 4 axes et à partir de 3 leviers d'actions pour permettre à la CCTVI d'impulser, faciliter, réaliser ou soutenir les initiatives déjà lancées.

Dans ce cadre, et en complément de l'action directe qu'elle compte mener, Touraine Vallée de l'Indre souhaite apporter son soutien aux projets « vélo » menés par les communes par le biais d'un fonds de concours.

Ce fonds de concours spécifique au vélo a pour but de donner un sens particulier au soutien apporté aux communes pour tendre vers l'ambition de territoire cyclable de la CCTVI à travers et en valorisant aussi les actions des communes qui vont dans ce sens.

Ce fonds de concours soutiendra à ce titre les projets engagés en faveur du vélo avec :

- **La création ou l'aménagement d'infrastructures cyclables** adaptées à l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, y compris les études nécessaires à leur réalisation ;

- **L'installation ou l'achat d'équipements facilitant l'usage du vélo** (arceaux, station de réparation, abris vélo, bornes de recharge vélo, compteurs vélos, etc.).

Projets éligibles

- **Travaux d'infrastructures cyclables** :

Seront financés en priorité les projets d'infrastructures dédiées :
  - Piste cyclable
  - Bande cyclable
  - Voie verte
  - Zone de rencontre

En cas d'impossibilité technique, les autres types d'aménagements pourront être soutenus.

Les travaux d'infrastructure cyclable seront financés sur la base d'un maximum de 700 € HT/ml.

- **Les équipements vélo :**
  - Les stationnements vélos : arceaux, consignes sécurisées individuelles ou collectives, abris vélos, stationnement vélos temporaires (pour les manifestations organisées sur le territoire). Exclusion des racks à vélo ou pince-roue.
  - Les bornes de recharges pour vélos électriques, stations de gonflage, bornes de réparation, situées à moins de 300m d'un itinéraire cyclable touristique.
  - L'achat de vélos de services pour les communes dans la limite d'un vélo par commune sur la durée du programme.

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 037-200072650-20240926-D2024136-DE

Modalités de financement

Le dispositif de financement de l'appel à projet est doté d'une enveloppe annuelle de 500 000 € sur la durée du programme (2024-2026).

Le fonds de concours peut intervenir pour co-financer jusqu'à 50 % du reste à charge de la commune pour le projet proposé, avec un double plafond fixé à :

- 150 000 € par projet
- et 300 000 € par commune sur l'ensemble du programme 2024-2026.

Traitement des dossiers

Chaque commune peut présenter un ou plusieurs projets respectant les critères d'éligibilité définis ci-dessous, et notamment les plafonds d'aide fixés sur la durée du programme 2024-2026.

Les dossiers seront présentés en Commission Mobilité pour avis puis feront l'objet d'un avis du Bureau communautaire (dans la mesure du possible) et d'une délibération du Conseil communautaire pour autoriser le versement d'un fonds de concours.

Cet appel à projet sera lancé dès transmission du règlement et du formulaire aux communes, prévue pour le mois d'octobre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations N° D2023_115 et D2023_116 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable et le Plan mobilité de Touraine Vallée de l'Indre ;

VU l'avis favorable de la Commission Mobilité-Transport du 25 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2024 approuvant la Stratégie vélo 2024-2030 et la création d'un fonds de concours vélo pour 2024-2026 ;

VU la délibération n°D2024_135 du 26 septembre 2024 approuvant la Stratégie vélo 2024-2030 ;

VU le règlement du « Fonds de concours vélo » proposé ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création d'un fonds de concours vélo sur la période 2024-2026 et son règlement ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

TOURAINE-VALLÉE DE L'INDRE (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Eric LOIZON
Date de signature : 02/10/2024
Qualité : CCTVI - Président